

Demande de certificat

« LOTISSEMENT »

Propriétaire Requérent Monsieur Madame

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _ () - Cell : _ () -
Courriel : _____

Requérent Monsieur Madame

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _ () - Cell : _ () -
Courriel : _____

Arpenteur – Géomètre Requérent Monsieur Madame

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _ () - Cell : _ () -
Courriel : _____

Nom du responsable : _____ Téléphone : _ () -

DE ZONE : _____

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'OPÉRATION CADASTRALE : _____

RAISON DE L'OPÉRATION CADASTRALE : _____

N.B. La description est très importante et doit refléter l'objectif visé.

Lot d'origine	1. _____	Lot créé :	1. _____
	2. _____		2. _____
	3. _____		3. _____
			4. _____

Signature du requérant : _____ Date : ____ / ____ / ____

Reçu par : _____ Date : ____ / ____ / ____

INFORMATIONS (règlements No 2528 et RCA07-19022)

3.1.2 Demande de certificat de lotissement

La demande de certificat de lotissement doit être faite par écrit sur un formulaire fourni par l'arrondissement de Lachine et doit être accompagnée du paiement du coût du certificat. Toutes les informations requises sur ledit formulaire doivent être fournies.

1. Domaine d'application

Toute opération cadastrale doit être réalisée conformément aux dispositions du présent règlement, à l'exception :

- 1° d'une opération cadastrale exécutée dans le cadre de la préparation du plan de rénovation cadastrale du territoire, conformément à la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., c. R-3.1), étant donné l'adoption du Règlement n° 02-065 relatif à la délivrance de certains permis de construction de la Ville de Montréal;
- 2° d'une opération cadastrale requise par une déclaration de copropriété divise d'un immeuble faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec (L.Q. 1991, c. 64);
- 3° d'une opération d'annulation ou de correction.

3.1.3 Documents requis

La personne qui désire faire une demande de certificat de lotissement doit soumettre un plan préparé par un arpenteur-géomètre, en trois copies, à l'échelle d'au moins 1:1000 et une copie format PDF montrant :

- a) les lignes de lots ou terrains existants;
- b) les niveaux caractéristiques du terrain et des rues existantes ou projetées;
- c) le roc en surface, l'emplacement des lacs et cours d'eau;
- d) les constructions existantes sises sur ou en périphérie du ou des terrains faisant l'objet du lotissement proposé;
- e) l'emplacement et la profondeur des services publics existants;
- f) le tracé et l'emprise des rues proposées de même que des rues existantes;
- g) les lignes de lots proposées, leurs superficies et leurs dimensions approximatives;
- h) les servitudes et droits de passage;
- i) l'espace réservé pour les parcs et terrains de jeux, la superficie de cet espace et le pourcentage que représente cette superficie par rapport à l'aire totale du terrain faisant l'objet du lotissement proposé;
- j) le point cardinal nord sur le plan;
- k) la nature de l'usage ou des usages projetés ainsi que la superficie de terrain allouée pour chaque usage (habitation, commerce, parc, rue, etc.) et le pourcentage que représentent ces superficies par rapport à l'aire totale du terrain faisant l'objet du lotissement proposé;
- l) la date et la signature du requérant;
- m) les terrains limitrophes ou terrains faisant l'objet du projet et appartenant au même propriétaire, que tous ces terrains fassent partie ou non du projet;
- n) la dimension et l'emplacement des sentiers piétonniers.

Aussi, payer les frais de 500 \$ pour le premier lot créé et 75 \$ pour chaque lot additionnel (exonéré de taxes). Dans certains cas et conformément aux règlements, des frais de parc peuvent être exigés.

Taxes municipales

Lors de l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, le propriétaire doit payer toute taxe municipale exigible et impayée à l'égard de tout immeuble compris dans le plan.

Informations pertinentes : Vous trouverez sur le site de l'arrondissement de Lachine une copie PDF du règlement de zonage 2710 et autres documents pertinents pour vous aider à présenter une demande conforme. Soyez assurés que votre demande sera traitée dans les meilleurs délais. Notre équipe restera disponible à vous accompagner dans la réalisation de votre projet. Pour une meilleure efficacité, nous vous demandons de toujours communiquer seulement avec le Préposé à l'émission du permis qui a reçu votre demande, et ce, tout au long de votre projet.

Pour nous joindre : Arrondissement de Lachine, Division permis et inspections, 1800 boulevard Saint-Joseph, Lachine, Québec H8S 2N4 OU permislachine@ville.montreal.qc.ca OU 514-634-3471, poste 296

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Suivi et analyse de la demande

Paiement des frais subd. : Date ; ____/____/____ Reçu # _____
Grille d'analyse complétée : OUI NON
Vérification des taxes : OUI NON
Frais de parc applicables : OUI NON Montant : _____ \$
Grille de décontamination : OUI NON

Commentaires : _____

Vérifié par : _____ Date : ____/____/____